

MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

AVRIL 2016



OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

La Commission du Parlement européen discute de la proposition d'amendement de la directive sur les armes à feu

Les membres de la Commission du marché intérieur du Parlement européen ont discuté d'un rapport rédigé par la députée européenne britannique Vicky Ford concernant la proposition d'amendement de la directive sur les armes à feu (voyez la mise à jour des questions européennes de mars). Son rapport comprend un nombre d'amendements qui devraient répondre aux préoccupations du mouvement de véhicules historiques, selon lesquelles la proposition de la Commission européenne empêcherait la possession de véhicules historiques militaires, équipés de ou sur lesquels des armes neutralisées sont fixées.

Action de la FIVA : la Commission Législation de la FIVA a demandé aux fédérations nationales de contacter leurs députés européens, membres de la Commission du marché intérieur du PE, afin de les encourager à soutenir les amendements pertinents lorsque la Commission passera au vote sur cette question en juin.

La Commission européenne poursuit sa consultation quant aux lignes directrices relatives aux Zones à faibles émissions

Le 11 avril dernier, la Commission européenne a organisé une seconde réunion avec les parties intéressées afin de discuter du travail de ses consultants, lesquels formulent des recommandations en vue de la rédaction d'un guide de bonnes pratiques à l'attention des États membres et des autorités locales souhaitant mettre en place des Zones à faibles émissions (ou d'autres restrictions d'accès des véhicules). La FIVA a été impliquée dans ce processus dès le début et a saisi cette seconde occasion afin d'insister à nouveau pour que les lignes directrices contiennent une recommandation explicite relative à l'exemption des véhicules historiques des Zones à faibles émissions. Le raisonnement est que les véhicules historiques diffèrent de tous les autres véhicules, en raison de leur âge, de leur entretien de qualité, de leurs habitudes d'utilisation et de leur valeur culturelle (tel qu'expliqué par la FIVA dans sa définition d'un véhicule historique). La FIVA a souligné les exemptions qui ont déjà été appliquées par certains États membres sous forme de bonnes pratiques. Ce travail est de plus en plus important en raison de la probabilité élevée que le nombre de ZFE augmente fortement en Europe au cours des prochaines années.

Action de la FIVA : la FIVA poursuivra le dialogue avec la Commission sur cette question. Les fédérations nationales peuvent demander à la Commission Législation de la FIVA une copie de la « boîte à outils » ZFE de la FIVA si de nouvelles ZFE sont proposées.

La FIVA soutient l'action de l'industrie en vue de pouvoir continuer à utiliser le trioxyde de chrome

La FIVA a poursuivi le dialogue avec un consortium de producteurs et de formulateurs de trioxyde de chrome dans le cadre de la demande à déposer auprès de l'Agence européenne des produits chimiques en vue d'autoriser l'utilisation future du trioxyde de chrome (à des fins de chromage) au titre du règlement REACH. La FIVA a décidé de soutenir ouvertement la demande, car si elle aboutit, elle permettra de garantir que les services de chromage sont prestés par les garages qui achètent leur trioxyde de chrome auprès d'un membre du consortium (lequel couvre plus de 95% du marché). En parallèle, la FIVA poursuit son travail avec la Commission européenne en vue de garantir l'élaboration d'une procédure de demande simplifiée faisable afin de permettre l'utilisation continue de substances couvertes par le règlement REACH pour les pièces anciennes (en ce compris les véhicules historiques) ou qui sont utilisées en très faibles volumes (voyez la mise à jour des questions UE de février).

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Tiddo Bresters (Président), Claude Delagneau, Wolfgang Eckel, Peter Edqvist, Carla Fiocchi, Lars Genild, Adalberto Gueli, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.